



## RENTRÉE ASSOCIATIVE 2024-2025

### DOSSIER CARTE « PASS - SPORT et CULTURE »

#### 1 SEULE ASSOCIATION PAR ENFANT

#### **ENFANT BÉNÉFICIAIRE**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....31790 SAINT-JORY

L'enfant vit au domicile : du père  de la mère  en garde alternée

Téléphone : .....

Adresse mail : .....@.....

N° Allocataire CAF : .....

Notification MDPH : Oui  Non

*(Cadre réservé à l'Association)*

**L'ASSOCIATION** .....  
.....  
.....

Représentée par M. .... Président(e)

**Pour l'enfant** : .....

Montant total de l'adhésion/cotisation/licence **2024-2025** : ..... €

**(L'Association s'engage à rembourser ou déduire la participation accordée par la commune directement aux parents des enfants concernés)**

A Saint-Jory, Le .... / .... / .....

**Signature et Cachet** obligatoire de l'Association

#### **Dossier déposé par le représentant légal :**

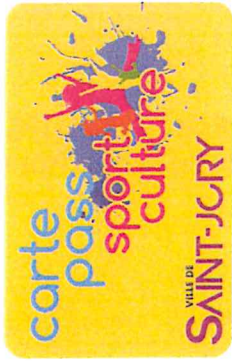
• **Nom / Prénom** : .....

• **Le** .....

**J'atteste l'exactitude des informations portées sur ce dossier**

**Joindre obligatoirement L'ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA CAF où apparaît les noms et prénoms des enfants ainsi que LA NOTIFICATION MDPH si votre enfant est en situation de handicap.**

Aucun versement ne sera fait directement sur les comptes des familles.  
Seules les associations procéderont aux remboursements, une fois que la participation financière de la commune leur sera versée.



## Carte « Pass-Sport et Culture » 11ème Edition 2024-2025

Pour la onzième année consécutive, la Municipalité vous propose une participation financière pour vous aider à régler les frais concernant les dépenses de cotisations, adhésions ou licences nécessaires à la pratique d'une activité dans une association de la commune pour vos enfants (jusqu'à 18 ans).

### PRINCIPE

La Carte Pass peut être demandée pour une seule association

La Carte Pass est soumise à conditions de ressources, en fonction du Quotient Familial (QF) CAF du mois en cours.

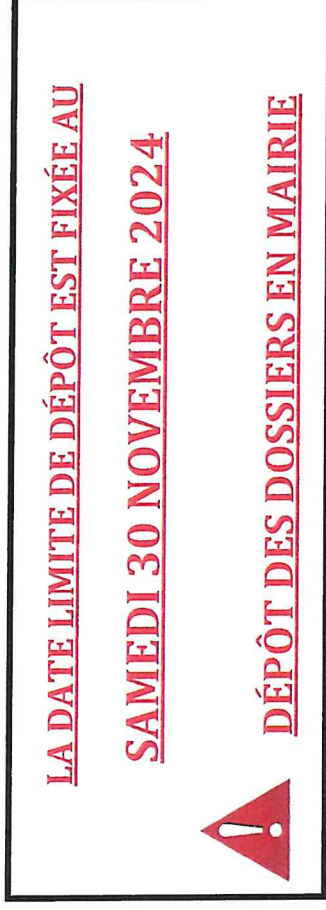
QF - CAF	Participation de la commune	Participation en cas de situation de handicap
1 <sup>ère</sup> tranche : inférieur à 449	75 €	+ 10€
2 <sup>ème</sup> tranche : de 450 à 999	45 €	+ 10€
3 <sup>ème</sup> tranche : de 1000 à 1500	25 €	+ 10€

L'aide sera plafonnée à 75 €

### PAIEMENT

La participation de la commune sera versée uniquement aux associations.

Les familles bénéficiaires de la carte Pass qui auront payé l'intégralité des adhésions devront demander le remboursement aux associations dès que celles-ci auront reçu le versement de la commune.



### Pour l'obtenir il vous suffit de :

- remplir le formulaire et le faire valider par le Président de votre Association.
- le retourner en Mairie avec l'attestation de paiement de la CAF.



*Le parent qui fait la demande doit être domicilié sur la commune de St Jory et présenter une attestation CAF du mois en cours, mentionnant le(s) nom(s) / prénom(s) des enfant(s) pour lequel il fait la demande.*

*- fournir la copie de la notification MDPH au nom de l'enfant si ce dernier est en situation de handicap.*